

## Vente de deux caves au Syndicat des Copropriétaires 98 rue Battant

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Par le passé, la Ville de Besançon a acquis différents lots de copropriété sis 98 rue Battant dans le but d'aménager un espace vert. A l'origine ces lots correspondaient à un corps de bâtiment en mauvais état qui a été démoli pour partie ; ne subsistent actuellement que deux caves sous un terrain vide.

Le projet d'espace vert étant abandonné, ces caves n'ont plus d'utilité pour la commune. Il a donc été proposé au Syndicat des Copropriétaires du 98 rue Battant de les acquérir.

Les Services Fiscaux ont communiqué une valeur vénale de 575 €.

Compte tenu de la vétusté des lieux et du fait que cette transaction libérerait la commune de la contrainte d'entretien de ces caves, un accord est intervenu sur la base de 152,45 €.

Les frais d'acte seront à la charge du Syndicat des Copropriétaires.

La recette de 152,45 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro Bat-B31713.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette vente,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.*